

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2024

N° CCAS_2024DL049

Date de convocation : 29 novembre 2024

Affichage du compte-rendu : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : PROJET DE SERVICE 2025-2030 SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre à 18:30 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Jeannine MATHE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI), Joseph RIVOIRE (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Nathalie RENE

Vu l'article L. 311-8. de la loi du 2 janvier 2002 consacrant le projet de service et le rendant obligatoire pour tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et son annexe cahier des charges précisant l'obligation du projet de service

Vu la décision n°CCAS_2024DC0009 du 25 janvier 2024 permettant le conventionnement avec la société L-Projection pour rédiger le projet du service

Les SAAD sont devenus depuis le 13 juillet 2023 des services autonomie. Dans ce contexte, le service a dû redéfinir son projet en tenant compte de son nouveau positionnement plus central et globalisant pour une meilleure coordination des intervenants auprès des personnes âgées.

Ce projet de service a été formalisé à travers une démarche participative en s'appuyant sur les valeurs du service public. Il a pour objet d'apporter de la lisibilité sur l'organisation et le fonctionnement du service ; il définit ses objectifs pour la période 2025-2030.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver ce projet joint et ses fiches actions.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le nouveau projet de service 2025-2030 pour le service autonomie à domicile et ses fiches actions

La date de publication est la date de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 069-266910413-20241203-CCAS_2024DL049-DE



Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,